



La Milesse, le 4 novembre 2020

Objet : Plan d'accueil sanitaire de l'enfant et de sa famille

Courrier à l'intention des parents,

1- Point général :

Le protocole sanitaire concerne l'organisation de l'Accueil de Loisirs de l'Antonnière. Le plan d'accueil de l'Alsh est défini par la direction, le centre social EIRA et s'appuie sur les textes de la DDCS et les directives du Gouvernement.

Ce protocole est le fruit de la réflexion menée en équipe pour accueillir au mieux vos enfants en prenant en compte les réalités territoriales et celles de notre organisation.

Cette période doit être basée sur le bon sens, la sérénité, l'indulgence et l'adaptation. Étant toujours en crise sanitaire, la priorité est la SÉCURITÉ des personnes : enfants, animateurs, personnels, parents. Il s'agit donc bien d'un accueil prudent et progressif en tenant compte des enjeux quotidiens comme le préconisent les directives ministérielles.

A noter que le personnel aura à sa disposition le matériel suivant, fourni par l'association EIRA : gels hydroalcooliques, masques (**obligatoire pour les adultes**) et savon.

Rappel : Le port du masque est interdit en maternelle et obligatoire dès à présent, à partir de 6 ans. **(2 masques chirurgicaux et un sachet ou pochette doivent être fournis par les familles).**

Chaque parent s'engage à prendre la température de son enfant (même s'il semble être en forme) chaque matin et renonce à l'amener à l'Alsh si celle-ci **est supérieure à 38°C et/ou s'il présente d'autres symptômes évoquant le COVID-19 ou autres maladies**, pour ne risquer aucune contamination et de fait la fermeture de l'Accueil de loisirs pour tous. (Faire confiance pour garder la confiance et civisme de chacun)

Les enfants peuvent apporter leurs doudous/tétines, qui seront sortis au moment de la sieste. Merci de prévoir également des affaires de rechanges pour les plus jeunes.

Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter une gourde/bouteille, des mouchoirs pour votre enfant, à glisser dans son sac à dos, ainsi que des vêtements en fonction de la météo et au nom et prénom de l'enfant.

Pour toutes infos importantes et pour les inscriptions, vous pouvez passer pendant nos horaires d'ouverture et nous contacter par mail : accueil.centresocial.eira@gmail.com ou par téléphone 02.43.25.59.56

Malgré la mise en place d'un protocole sanitaire, le règlement intérieur de l'ALSH est toujours applicable. Nous vous invitons à le lire et à le signer. Vous le trouverez en téléchargement sur cette page :

<http://centresocial-eira.fr/enfance/>

2- Arrivée et départ de l'enfant et de sa famille :

Attention désormais par sécurité, les portes ou portails des différents locaux de l'accueil de loisirs seront fermés en dehors des horaires d'accueil des familles, *voir affiche en Annexe*.

En dehors de ces horaires, et uniquement pour des urgences ou accord avec l'équipe de direction (rdv médicaux...), les parents devront signaler leurs présences pour que l'on vienne leur ouvrir.

Mise en place d'un circuit matérialisé pour les familles et enfants pour accéder aux salles de l'accueil de loisirs (un sens pour arriver et un sens pour repartir) avec signalétiques pour la distanciation. **Les familles ne pourront pas s'avancer au-delà du sas d'accueil et il vous sera également demandé de porter un masque lors de votre venue à l'accueil de loisirs, pensez à vous désinfecter les mains en arrivant.**

Les aménagements peuvent varier en fonction des locaux d'accueil et de l'environnement.

Les locaux sur Saint-Saturnin

Pour le centre culturel Val de Vray (rue de l'église, Saint-Saturnin) : Les enfants de 3 à 5 ans sont accueillis dans les locaux de l'Alsh. Cependant l'entrée ne s'effectuera pas par les mêmes accès. L'accueil se fera par la petite cour interne de l'Alsh se situant à droite du centre culturel. Nous vous conseillons de vous garer sur le parking se situant à l'arrière. Des affichages seront placés pour vous indiquer le chemin.

Pour la garderie périscolaire des écoles de Saint-Saturnin (rue des écoles, Saint-Saturnin) : Les enfants de 6 à 12 ans sont accueillis dans les locaux de la garderie périscolaire. L'entrée s'effectuera par la porte principale, un sas d'accueil sera mis en place.

A noter pour les enfants accueillis sur SAINT-SATURNIN : pour une durée indéterminée, les enfants vont manger les mercredis dans le Restaurant Intergénérationnel (derrière la garderie, rue des écoles à Saint-Saturnin) :

- de 11h45 à 12h15, les 3/5 ans et les 8/12 ans sont à déposer/récupérer au restaurant
- de 13h30 à 14h15, les 3/5 ans uniquement sont à déposer/récupérer au Centre culturel Val de Vray (rue de l'église) et les 8/12 ans seront à déposer à la garderie (rue des écoles).

Les locaux sur La Milesse

Pour l'école maternelle Sonia Delaunay (rue des écoles, La Milesse) : Les enfants de 3 à 5 ans sont accueillis dans les locaux à dispositions habituellement les mercredis pour les 3-5 ans. Un sens de circulation a été mis en place afin que les familles ne se croisent pas dans le chemin étroit. Des affichages seront placés pour vous indiquer le chemin.

Pour le centre social Fr. Rabelais à la Milesse (rue des jonquilles, La Milesse) : Les enfants de 6 à 12 ans sont accueillis dans les salles du bas (salles du bâtiment blanc) derrière le centre social. Des affichages seront mis en place.

Vous ne pourrez pas entrer dans les locaux. C'est pourquoi, vous accompagnerez votre enfant jusqu'à l'entrée de la salle et vous le récupérerez à la même porte. Les animateurs prendront les enfants en charge dans le sas prévu pour déposer toutes leurs affaires.

Les consignes sanitaires et le nouveau fonctionnement de la journée seront expliquées aux enfants à leurs arrivées dans les locaux.

3- L'accueil de l'enfant au quotidien :

Un réaménagement des salles a été effectué afin de maintenir la distanciation sociale (4 enfants par pôle de table). Dans la mesure du possible, les enfants ne venant pas du même groupe scolaire ne s'installent pas sur le même pôle.

Les enfants pourront jouer avec les autres enfants et lors des activités prévues par les animateurs. Le matériel mis à disposition et les jeux/jouets seront nettoyés régulièrement ou mis de côté pendant 24h.

Les enfants seront incités à se laver les mains régulièrement (en arrivant à l'accueil de loisirs, après les activités, après chaque activités extérieures, avant et après les repas) avec de l'eau et du savon et essuyés avec du papier essuie-tout jetable. Le gel n'est pas conseillé pour les jeunes enfants.

Les équipes feront un rappel des préconisations "gestes barrières" aux enfants : *Tousser ou éternuer dans son coude, se laver les mains après chaque éternuement/mouchage ou toux, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle aussitôt, etc.*

Les enfants seront plus sédentaires qu'à l'habitude mais les équipes feront en sorte d'alterner les temps extérieurs et intérieurs par petits groupes (si beaucoup d'effectifs). Les animateurs auront une réunion de préparation au préalable afin d'organiser un planning varié d'activités en tenant compte de la situation actuelle.

Lors des repas dans la salle de restauration, les groupes d'âge et groupes scolaires ne pourront pas être mélangés. L'installation des tables et chaises sera adaptée suite au nouveau protocole du gouvernement. Elles seront désinfectées à chaque repas.

Comme d'habitude, les repas chauds, y compris la collation et le goûter, sont fournis par l'accueil de loisirs, livré par le lycée Sainte Catherine (COMPASS Group).

Pour la sieste, les lits seront attribués par enfant et les draps seront lavés à 60°C en machine, puis mis dans le sèche-linge. Les lits seront disposés dans la salle afin de respecter les distances préconisées.

4- Entretien des locaux

Le ménage sera réalisé une fois par jour, par le personnel d'entretien (désinfection des tables, des chaises, du sol, des poignées de portes, interrupteurs, rampes, des sanitaires avec des produits virucides et désinfectants) mais également par les animateurs, tout au long de la journée selon les besoins. Les locaux seront aérés régulièrement au cours de la journée.

Pour les sanitaires, un animateur accompagnera les enfants afin de surveiller et de nettoyer après le passage des enfants, avec un produit virucide. Les enfants iront aux sanitaires par petits groupes de 3-4 enfants.

5 - Procédure de gestion d'un cas suspect de Covid 19 chez un enfant ou un adulte

Si l'équipe constate des symptômes suspectant la "Covid-19", l'enfant ou l'adulte seront mis en isolement immédiat avec un masque, dans un espace qui servira d'infirmerie. Puis les étapes suivantes seront effectuées :

- Prise de température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai de la famille pour récupérer l'enfant.
- L'enfant ou l'adulte ne pourront être acceptés de nouveau à l'accueil de loisirs sans un certificat médical certifiant la bonne santé de l'individu.
- En cas de test positif au Covid-19, une information immédiate sera envoyée aux familles, à l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant et aux autorités compétentes. Le processus

opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en oeuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires. Mise éventuelle en confinement pendant 7 jours.

- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devra être effectuée selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Pour information :

- Les mineurs déclarés positif par RT-PCR ou comme tel par un médecin ne pourront être accueillis.
- Les mineurs dont un membre du foyer est un cas confirmé ne pourront être accueillis.
- Les mineurs dont un membre du foyer est identifié comme contact à risque ne pourront être accueillis.

Nous vous demandons de nous informer au plus tôt si vous réalisez un test déclaré positif pour vous même ou votre (vos) enfant(s).

Notre priorité, aujourd'hui, est de vous tenir informés des modalités générales pour que vous puissiez vous projeter professionnellement et vous organiser au mieux sur le plan familial.

Nous espérons avoir répondu à vos interrogations les plus importantes et vous remercions pour la confiance que vous nous accordez dans la situation qui est la nôtre pour organiser cet accueil dans les meilleures dispositions.

Nous restons bien entendu à votre écoute par mail accueil.centresocial.eira@gmail.com ou au 02.43.25.59.56 (accueil du centre social de l'Antonnière)

Prenez soin de vous,
Bien cordialement,

Mme LE LOET Brigitte et Mme MEHAT Servane
*Directrice et directrice adjointe de l'Accueil de
Loisirs de l'Antonnière*

P.S : Veuillez trouver ci-dessous une affiche avec les horaires d'accueil selon les sites.

ACCUEIL DE LOISIRS DE L'ANTONNIERE

LIEUX D'ACCUEIL

MERCREDIS 2020/2021

6/12
ans



Garderie périscolaire
Rue des écoles

3/5
ans



Ecole maternelle
Sonia Delaunay
Rue des écoles

***SAINT-SATURNIN**

3/5
ans



Centre culturel Val de Vray
Rue de l'église

***LA MILESSE**

6/12
ans



Centre social Fr. Rabelais
Rue des jonquilles

** Pour les enfants accueillis sur SAINT-SATURNIN, pour une durée indéterminée, ils vont manger les mercredis dans le Restaurant Intergénérationnel (derrière la garderie, rue des écoles à Saint-Saturnin) donc les enfants sont à déposer/récupérer :

- de 11h45 à 12h15, pour les 3/5 ans et les 6/12 ans au restaurant intergénérationnel
- de 13h15 à 14h15, pour les 3/5 ans uniquement au Centre culturel Val de Vray (rue de l'église) et pour les 6/12 ans à la garderie (rue des écoles).

Rappel des horaires généraux d'accueil des enfants sur les 4 sites
**Selon les heures, les enfants ne sont pas accueillis sur les mêmes lieux.
Accueil du matin : 7h30-9h30 / Accueil du midi : 11h45-12h15
Accueil de l'après-midi : 13h15-14h15 / Accueil du soir : 16h30-18h30

**Pour les enfants accueillis sur LA MILESSE, ils mangent les mercredis midi au centre social Fr. Rabelais donc les enfants sont à déposer/récupérer :

- de 11h45 à 12h15, pour les 3/5 ans et les 6/12 ans au centre social (grande salle, entrée à l'arrière du CS).
- de 13h15 à 14h15, pour les 6/12 ans et de 13h à 13h30 pour les 3/5 ans au centre social
- puis de 13h30 à 14h15, pour les 3/5 ans à l'école maternelle S.Delaunay.

*Saint-Saturnin pour les enfants habitants Saint-Saturnin et hors SIVOM

*La Milesse pour les enfants habitants La Milesse et Aigné



Espace Intercommunal
des Rives de l'Antonnaire